

Commentaires de l'ICBL sur la demande de prorogation de date butoir de déminage déposée par le Burkina Faso

Réunions intersessions, Traité d'interdiction des mines, 17-20 juin 2025, Genève

Merci, Madame la Présidente.

La Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel (ICBL) remercie le Burkina Faso pour la présentation de sa première demande de prorogation au titre de l'Article 5, et pour sa reconnaissance de l'existence d'une contamination par des mines improvisées ; une première étape importante et conforme au Traité d'interdiction des mines, et aux engagements pris par les États parties.

Au Burkina Faso, les mines improvisées représentent une menace croissante, qui touche principalement des véhicules, y compris des convois militaires et des moyens de transport civils tels que des voitures, des charrettes, des bicyclettes et des motos. Ces mines touchent également des personnes vaquant à leurs occupations quotidiennes. Le bilan humain est alarmant : plus de 300 victimes ont été dénombrées en 2023, les déplacements de populations sont en augmentation, ainsi que l'insécurité alimentaire et la perte des moyens de subsistance.

Nous saluons les efforts croissants du Burkina Faso pour y faire face, notamment à travers l'éducation aux risques, et le travail essentiel de l'EXTRACCT et des partenaires de la lutte antimines pour former les premiers répondants. Toutefois, davantage d'informations sont nécessaires quant aux engins impliqués, notamment leur composition, leurs mécanismes de déclenchement et leurs effets, afin de mieux répondre à cette menace.

L'utilisation continue de mines improvisées entrave l'accès humanitaire et rend difficile la compréhension de l'étendue du problème. Les engins explosifs improvisés (EEI) déclenchés par la victime sont considérés comme des mines improvisées, selon les NILAM, qui s'appliquent au déminage humanitaire dans les zones où les hostilités ont cessé. Nous encourageons le Burkina Faso à préciser comment il entend respecter les NILAM dans un contexte aussi complexe, dans lequel les tactiques des insurgés évoluent et le nombre de victimes civiles augmente.

Le délai proposé de trois ans pour l'évaluation de la contamination et la planification des opérations semble raisonnable, compte tenu de la situation d'insécurité qui prévaut actuellement. Toutefois, le plan de travail présenté n'est pas suffisamment détaillé. Le budget de 5 000 dollars pour l'analyse de la contamination semble inadéquat, et l'évaluation globale des coûts manque de transparence et ne donne aucun détail concernant les équipes, le calendrier, les équipements, ou la contribution des ONG.

Si la référence au Plan d'action de Siem Reap–Angkor est bienvenue, le plan d'éducation aux risques ne précise pas les méthodes qui seront utilisées, les lieux d'intervention, ni les acteurs chargés de sa mise en œuvre. Si la référence au Plan d'action de Siem Reap–Angkor est bienvenue, des précisions sont nécessaires, notamment en raison du nombre élevé de victimes civiles à proximité des convois militaires ou lors de déplacements dans des véhicules.

Nous saluons l'engagement du Burkina Faso à financer un tiers du budget. Nous notons toutefois l'absence d'une stratégie claire pour mobiliser les fonds complémentaires. Aucun

financement externe n'ayant été obtenu à ce jour, le Burkina Faso doit, sans délai, s'atteler à combler ce déficit de financement.

Nous exhortons le Burkina Faso à soumettre un plan de travail révisé plus détaillé, comprenant un budget réaliste et une stratégie de mobilisation des ressources claire, afin de répondre efficacement à cette menace sévère et grandissante.

Merci Madame la Présidente.